



MUTUELLE SANTE EIFFAGE ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 18 novembre 2023

MUTUELLE SANTE EIFFAGE ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du samedi 18 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

Etaient présents :

Bernard BURGHGRAEVE, Alain CAPITAINE, Marie-Louisa COSTIL, Rodrigue CYRILLE, Yves DAVID, Jérôme DEMANGEL, Yves FLINOIS, Pascal GRUNER, Marie-José HOFFMANN, Marie-Anne KOPACZIK, Alain LE GAL, Gilles LETORT, Delphine MAITRE, Alain NERO, Valéry PENEL-CAPELLE, Fabian STASKOWIAK, Patrice THILLET.

Participaient également :

Christophe MERONI.

Mathias DUROUX.

Mohamed DEKKALI.

Etaient excusées :

Michèle GROSSET et Laurence QUÉRÉ.

Mme MAITRE ouvre la séance à 8h15.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2023

Décision n° 1 - Approbation du procès-verbal

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 juin 2023.

⇒ Vote pour : unanimité.

DM

2. ACTUALITES MUTUALISTES

Mme MAITRE aborde les sujets suivants :

- La stabilisation de la consommation des prestations après une hausse de 11,9 % sur les trois premiers mois de l'année. La consommation reste néanmoins haute par rapport aux années précédentes (5 % contre 3,5 % en moyenne nationale) ;
- Un désengagement de la Sécurité Sociale sur le dentaire, en octobre ;
- L'augmentation de 1,50 € de la consultation des médecins généralistes ;
- Le transfert de charge entre la Sécurité Sociale et les OCAM s'élevant à 1,5 milliard d'euros ;
- La volonté des médecins généralistes de passer leur consultation à 30 € ;
- La revalorisation de nombreux actes hospitaliers ;
- Le risque de perdre ou l'opportunité de gagner des CSE, à la suite des élections professionnelles ;
- De fortes hausses de la part de sous-traitants, notamment concernant les contrats de réassurance du capital-décès (+20 % en raison de l'augmentation du nombre de décès en 2023) ;
- L'augmentation générale 2024 pour l'ensemble des complémentaires santé, selon la FNMF, qui devrait se situer autour de 10 % pour les actifs et de 13-15 % pour les inactifs ;
- La participation de la Mutuelle a un colloque sur la santé et l'alimentation et la nécessité pour la Mutuelle de s'orienter plus vers la prévention.

3. ELEMENTS STATISTIQUES ET SITUATION FINANCIERE AU 31 OCTOBRE 2023

M. DEKKALI indique qu'il n'y a eu aucun mouvement de périmètre sur cette période, mais qu'il existe des mouvements de structures (ANNEXE 1).

M. DUROUX ajoute que la Mutuelle est toujours dépendante des réorganisations internes de l'UES Eiffage Energie, qui ont un impact important. Celui-ci avait été négatif en 2022. Il est positif en 2023 avec deux arrivées externes : une trentaine de personnes chez Indus-Nord au 31 janvier, en provenance de la BU Ingénierie des systèmes ferroviaires ; le rapatriement d'une grande partie des activités de télécom, qui étaient dans le pôle Télécoms, dans certaines entités de l'UES (environ 150 personnes dont 100 arrivées dans des unités mutualisantes).

Au total, 130 salariés, adhérents actifs sont arrivés.

M. DEKKALI expose que toutes les catégories de membres ont augmenté, mais plus spécialement les membres A (+458 personnes). Les adhérents actifs augmentent ainsi de 368 personnes et les adhérents inactifs de 90 personnes (+100 retraités ; +3 Loi Evin ; -1 congé parental ; -12 adhérents chômeurs sortant de la portabilité) (ANNEXE 2).

Cela induit une augmentation des ratios adhérents actifs/inactifs et bénéficiaires actifs/inactifs (ANNEXE 3).

Les membres A augmentent de 4,40 % ; les membres B, de 1,53 % et les membres C restent stables à 0,17 %.

La hausse des effectifs (actifs ou inactifs) se confirme sur 4 ans (ANNEXE 4).

La portabilité des chômeurs engendre un manque à gagner de cotisations de 201 000 € et des dépenses réelles s'élevant à 88 000 € (ANNEXE 5).

Le nombre de décès devrait atteindre le même niveau que celui de 2022.

La hausse de 12 % des prestations en janvier était due au règlement de nombreux soins datant d'exercices antérieurs. Sur 10 mois, l'augmentation générale est de 4,21 %.

Le dentaire, les médecines alternatives et complémentaires et la psychologie sont parmi les postes qui augmentent le plus.

Mme MAITRE explique que la psychologie Covid avait été instaurée pour les adultes, un 1^{er} juillet, au moment de l'épidémie Covid. Ce poste a été pérennisé en 2022 et est très consommé pour différentes raisons. Il faudra veiller à ce que la Mutuelle ne se substitue pas à l'employeur, qui est responsable de la bonne santé mentale et physique de ses employés. Le DRH a rappelé qu'une ligne téléphonique existait pour les ouvriers et les ETAM, ainsi qu'une ligne dédiée aux cadres. Elles sont tenues par un prestataire et sont donc totalement externes à Eiffage et confidentielles. Malheureusement, ces lignes n'ont pas de succès en raison de la méfiance des salariés.

La Présidente revient sur le dentaire et du phénomène de fraudes avérées opérées par des professionnels de santé (facturation d'actes non effectués ou mauvaise codification volontaire de l'acte), contre lesquelles la Mutuelle est démunie, car la découverte de la fraude intervient après le remboursement effectué. Une réunion avec une juriste spécialisée dans la Sécurité Sociale est programmée en décembre pour étudier les actions possibles. KALIXIA vérifie de son côté.

M. MERONI évoque le cas des pharmaciens qui facturaient des actes, dans le cadre de la Covid, et qui avaient été également découverts.

Mme MAITRE acquiesce et rappelle que la Mutuelle intervient en second après la Sécurité Sociale. Malheureusement, les connexions sont inexistantes entre la Sécurité Sociale et les complémentaires santé.

M. PENEL-CAPELLE évoque les façons d'opérer du centre du Blanc-Mesnil qui faisait faire systématiquement un test Covid et signale que la Sécurité Sociale a réussi à le faire fermer ainsi qu'un deuxième centre en Ile-de-France pour détournement de fonds d'un million d'euros chacun et se demande si la Sécurité Sociale et la FNMF ne pourraient pas porter plainte conjointement.

Mme MAITRE répond que malheureusement, il n'y a pas de connexion entre ces organismes.

M. DEKKALI indique que les dépenses réelles sont en augmentation par rapport à 2022, sans surprise et que la diminution de 55 % des soins externes est due à un reclassement technique sur les autres postes de santé (ANNEXE 6).

Le ratio P/C (en dessous de 1, c'est un bénéfice ; au-dessus, c'est une perte) indiquait une perte en 2022 et devrait faire de même en 2023 (ANNEXE 7).

Le rapport frais de gestion/prestations inclut les salaires et les charges de structure liées au traitement des prestations. Il avoisinerait les 7 % en 2023 (12-14 % en moyenne nationale) (ANNEXE 8).

La trésorerie baisse légèrement par rapport à 2022. Ce mouvement dépend du moment où la Mutuelle encaisse la participation du CSEC. La trésorerie est composée de quatre grands postes : compte courant et compte sur livret ; SCPI immobilières ; actions et OPCVM (3 autocalls en cours Scor, Société Générale/Alstom et Stellantis/Klepierre) ; obligations (ANNEXE 9).

4. RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

M. DUROUX revient sur la hausse impressionnante des effectifs (+600 personnes), au 31 octobre avec des membres A actifs (+458) qui augmentent plus rapidement que des adhérents inactifs. En revanche, ils n'augmentent plus que de 191 personnes en effectifs moyens, puisque les salariés des télécoms n'entrent en ligne de compte que pour quatre mois.

Le ratio actifs/inactifs remonte très faiblement, pour la première fois depuis 2010.

L'impact des élections professionnelles et de la position des nouveaux CSE sera donc d'autant plus important en 2024.

Les cotisations augmentent donc de 4,4 % (augmentation de plus ou moins 5 % des effectifs et augmentation des cotisations au 1^{er} janvier 2023). La progression de la participation du CSEC est attendue à hauteur de 6,6 % (augmentation des effectifs et de la masse salariale). Les prévisions de recettes s'élèveraient à hauteur de 13,7 millions d'euros.

Autre poste de recettes important qui augmente : les produits financiers (+ de 400 000 €).

Les prestations augmentent à la même hauteur que les effectifs (+5 %).

La consommation individuelle se monte à 433 € par personne au 31 octobre 2023 (422 en octobre 2022 et 414 en octobre 2021), soit +2 %.

Avec les augmentations de salaire, les frais de personnel augmentent, impactant ainsi les frais généraux de la Mutuelle.

Grâce aux placements financiers le résultat attendu serait de 112 000 €, positif (contrairement à 2022 où il avait été décidé de ne pas augmenter les cotisations).

Grâce aux éventuels déficits fiscaux reportables, la Mutuelle pourrait ne pas avoir d'impôt à payer.

5. PLACEMENTS

Mme MAITRE rappelle que les placements servent à éviter de trop importantes augmentations de cotisations et évoque deux autocalls en cours :

- Société Générale - Alstom est négatif pour le moment. Cependant, la Mutuelle continue de toucher ses 12 % par semestre. La date d'échéance est en 2028 ;
- Stellantis/Klepierre pourrait sortir d'ici la fin de l'année. Le taux est très bon.

Il n'y a pas de nouveau placement à évoquer à cette séance.

M. THILLET regrette toujours qu'il soit impossible de connaître la nature des investissements engagés avec l'argent de la Mutuelle.

Mme MAITRE répond qu'il est toujours possible d'envisager de diversifier les placements pour se tourner vers l'économie sociale et solidaire. Cependant, les rendements ne seront pas les mêmes.

La Présidente propose de présenter éventuellement un placement éthique au prochain conseil.

M. PENEL-CAPELLE remarque que les placements éthiques servent souvent d'importants salaires à leur conseil d'administration.

M. DAVID pense que trouver un placement éthique à tous les points de vue risque d'être très difficile.

M. MERONI ajoute que pour récolter de l'argent, il faut passer par des placements plus « commerciaux ».

Mme MAITRE rappelle que les placements ne représentent pas une valeur sûre dans le temps. Les prochains placements ne donneront sans doute pas 12,5 % de rendement par trimestre.

M. DEKKALI indique que même le compte sur livret qui rapportait 20 000 €, il y a 5 ou 6 ans, rapporte 188 000 €, cette année.

M. DUROUX appuie ses propos en soulignant que l'année 2023 est une année exceptionnelle.

Mme MAITRE estime qu'il faut saisir l'opportunité d'investir dans très bons placements tant qu'ils se présentent.

6. BUDGET RECALE 2023 ET BUDGET 2024

M. DEKKALI présente « l'estimé » 2023 qui verrait une augmentation des cotisations, de la participation du CSEC, des produits financiers et du compte sur livret pour aboutir à un total de recettes de 14,146 millions d'euros.

En regard de l'augmentation des recettes, les dépenses augmentent également (prestations, frais de personnel, réassurance et assistance, cotisations aux organismes FNMF et VYV Partenariat, TSA, impôts et taxes).

Le résultat net s'élèverait à 112 000 €. Le report des déficits antérieurs pourrait permettre à la Mutuelle de ne pas payer d'impôt sur les sociétés.

Pour 2024, l'hypothèse sans augmentation des cotisations amènerait, à périmètre constant et prudent, à un résultat déficitaire de -244 000 € (ANNEXE 10).

Le Bureau propose donc une augmentation des cotisations de 3 % pour les actifs et de 5 % pour les inactifs.

Mme MAITRE précise que la hausse de consommation prévue de 5 % est due en partie à l'arrivée des nouveaux adhérents, qui risque d'entraîner une surconsommation. Par ailleurs, la participation du CSEC a été prévue avec prudence. Il se peut qu'elle soit supérieure, notamment en raison de la hausse de la masse salariale.

M. LETORT demande si la part Employeur atteindra les 65,50.

Mme MAITRE répond que ce montant constitue une sécurité pour la Mutuelle, mais que la masse salariale est plus avantageuse.

M. LETORT estime qu'il est nécessaire de comparer avec Pro BTP pour savoir s'il va augmenter ses tarifs ou pas.

Mme MAITRE répond que Pro BTP devrait augmenter ses tarifs et se montre mitigée au sujet d'une comparaison, car Pro BTP exerce dans un périmètre national, dans le BTP en général et n'a donc pas du tout la même dimension que notre Mutuelle.

M. LETORT pense qu'il faut tout de même posséder des arguments pour contrer Pro BTP, surtout en période électorale, et démontrer que la Mutuelle a toute sa place.

Mme MAITRE rappelle que :

- La situation est saine ;
- Les cotisations sont tout à fait raisonnables, ainsi que les prestations par rapport à d'autres mutuelles ;
- Il n'y a aucune relance des adhérents ou des mécontentements par rapport à des retards de paiement ;
- Les 4 gestionnaires de santé s'occupent de plus de 21 000 personnes protégées.
- Des élus locaux de proximité (conseil d'administration) sont là.
- Une brochure paraît chaque année, mettant noir sur blanc un compte de résultat, un bilan (contrairement à Pro BTP) ;
- Les adhérents peuvent contacter facilement la Mutuelle.
- Le site internet existe ;
- Des *Mut Info* paraissent régulièrement.

M. LETORT ne conteste pas tous ces faits, mais estime qu'il ne faut pas sous-estimer la difficulté.

M. THILLET fait remarquer que les salariés sont attachés à la Mutuelle et que certaines professions de foi notaient en toutes lettres que la Mutuelle Santé Eiffage Energie serait conservée.

M. NERO informe le conseil d'administration que la commission de suivi de Pro BTP n'a, pour l'instant, aucune indication de nouvelles augmentations possibles en 2024 de la part de Pro BTP.

M. PENEL-CAPELLE demande ce que représentent les 3 et 5 % d'augmentation en valeur absolue.

Mme MAITRE répond que cela représente en arrondissant 1,25 € de plus pour un adhérent seul en activité (43,16 €) et 2,5 € de plus pour un retraité seul au tarif préférentiel (52 €). Au niveau national, la moyenne des augmentations serait de 10 % pour les actifs et de 14 % pour les retraités pour l'ensemble des organismes complémentaires de santé.

M. LETORT demande quelle est la différence entre « retraite tarif préférentiel » et « retraite tarif global ».

Mme MAITRE explique que le tarif global concerne les retraités qui n'ont pas 10 ans d'ancienneté. Ils paient donc la cotisation globale (part salariale et part patronale). Le tarif préférentiel concerne les retraités avec 10 ans d'ancienneté.

M. LETORT pense que la solidarité intergénérationnelle existe encore chez les gens qui ont de l'ancienneté et ce, malgré l'important turnover existant qui n'incite pas les jeunes embauchés à s'en préoccuper, puisqu'ils ne restent pas dans l'entreprise. Cependant, ils changent d'avis lorsqu'ils arrivent à rester.

M. DUROUX indique pour information que la cotisation de la mutuelle du cabinet Sogex Cube va augmenter de 12,5 %.

M. DAVID compare avec les mutuelles d'Alsace : quand la Mutuelle rembourse 30 % pour le tarif le plus élevé de 101 €, certains Alsaciens sont remboursés 10 % pour une cotisation à 130 €.

7. MODIFICATIONS STATUTAIRES (COTISATIONS ET PRESTATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2024)

Mme MAITRE propose de passer au vote.

Décision n° 2 – Modifications statutaires 2024

Connaissance prise de l'estimé 2023 et du projet de budget 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la modification des cotisations pour le 1^{er} janvier 2024, répartie de la façon suivante :

- ✓ Concernant les actifs la cotisation augmentera de 3%,
- ✓ Concernant les inactifs la cotisation augmentera de 5%,

⇒ Vote pour : unanimité.

8. COMPTE RENDU DU COMITE D'AUDIT

M. LETORT présente les travaux du comité d'audit du 26 octobre 2023. Le comité a balayé le programme d'audits 2023-2025, présenté fin 2022, d'où trois aspects importants ressortent :

- La cartographie des risques qui sera bientôt finalisée ;
- L'évaluation et la rédaction des processus internes, travail qui devrait permettre d'aboutir à une définition exacte de ces processus ;
- Le suivi de la démarche RGPD, pour laquelle une rencontre avec le DPO a été demandée.

Le comité a ensuite travaillé sur les recommandations émises par l'APCR et issues de différents contrôles (quelques-unes sont encore à traiter) :

- La mise en conformité du RGPD qui est lancée ;
- L'évolution du système de gestion (en attente d'une décision du conseil d'administration) ;
- L'accès des membres du comité au SharePoint d'Eiffage ;

- Le remplacement ponctuel ou au pied levé du directeur administratif pour être en conformité avec le plan de continuité d'activité ;
- La mise à jour des processus opérationnels ;
- La mise en cohérence de la cartographie des risques avec le rapport ORSA et le plan de continuité d'activité ;
- Le lancement d'une formation Solvabilité 2 pour les gestionnaires de la Mutuelle et les administrateurs ;
- Le remplacement d'un membre du comité d'audit, du référent RGPD ;
- Une formation du comité d'audit pour améliorer son fonctionnement interne.

Mme MAITRE ajoute que le remplacement de ce membre du comité pourra sans doute se faire en 2024, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration. La fonction clé actuarielle, et un poste au comité d'audit seront à pourvoir lors du Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale. Il faudra également désigner un référent RGPD.

S'agissant du référentiel ISAE 3402, STIMUT a fait savoir qu'il ne le produirait jamais.

M. DEKKALI précise qu'il leur avait été simplement demandé de l'écrire.

Mme MAITRE indique que concernant l'accès au SharePoint, il suffit de lui en faire la demande ou à M. DEKKALI.

9. POINT SUR LA RGPD

Mme MAITRE signale que les travaux suivent leur cours avec le DPO TNP Consultant, qui pourra tout à fait se mettre à disposition du Comité d'audit, si besoin.

Un atelier a eu lieu la veille, organisant des jeux de rôle sur la CNIL (piratage d'une mutuelle, arrivée des auditeurs demandant de nombreux documents).

Le travail sur la RGPD continue.

10. VALIDATION DES POLITIQUES ECRITES, DU RAPPORT ORSA ET DU RAPPORT DE LA FONCTION ACTUARIELLE

M. DE LAMAZE rappelle que ces rapports réglementaires sont faits pour aider les administrateurs à jouer leur rôle en pleine connaissance de cause.

Le rapport annuel ORSA développe trois grands thèmes : la mesure du besoin global de solvabilité (formule standard) avec une réflexion à mener autour des risques réels de la Mutuelle ; l'assurance de la viabilité de l'avenir de la Mutuelle à 5 ans avec une couverture de ces risques suffisante ; l'évaluation de la pertinence de la formule standard et son adaptation au contexte de la Mutuelle.

Les fonds propres se montent à plus de 10,7 millions d'euros. Les risques réglementaires s'élèvent à 3,357 millions. Le ratio de solvabilité de la Mutuelle est donc de 321 % (moyenne du marché à 250 %), pour une prévision en 2022 à 322 %. Le rapport ORSA montre donc une cohérence d'une année sur l'autre.

En recalibrant la formule standard en fonction des paramètres spécifiques de la mutuelle, cela ramène le ratio à 306 %.

Les risques non pris en compte par la formule standard sont :

- Les personnes-clés comme le directeur administratif de la Mutuelle ;
- La dépendance aux partenaires qui va dépendre des années d'élections professionnelles ;
- La défaillance éventuelle du prestataire informatique (surcoût estimé à 80 000 €) ;

- Les erreurs opérationnelles ou de fraudes (internes ou externes), qui est important, car il nécessiterait l'embauche d'une personne supplémentaire. Décision a été prise de ne pas embaucher pour l'instant en raison de l'exposition limitée de la Mutuelle à ce risque ;
- Le conflit ukrainien (hausse de l'inflation et des taux sur les marchés financiers) ;
- La durabilité (empreinte carbone assez faible, donc peu de mesures mises en place) ;
- La cybersécurité introduit cette année (aucun capital retenu, même en cas d'obligation de changer le parc informatique) ;
- La sous-traitance (risque pris en compte de manière qualitative pour cette année ; aucun capital mobilisé).

M. MERONI demande si l'année prochaine, de nouveaux risques peuvent être trouvés.

M. DE LAMAZE répond que oui et que la liste des risques est mise à jour chaque année avec la présidente et le directeur administratif. Lorsqu'un risque est bien identifié, analysé et maîtrisé, il est retiré de cette liste (ex. : le dentaire).

En prenant en compte cette liste de risques, le ratio de solvabilité descend à 293 % (toujours au-dessus de la moyenne nationale de 250 %).

Les projections montrent un résultat net à peu près à l'équilibre en 2024, 2025, 2026 et 2027, avec une croissance des cotisations qui passeraient de 11,327 millions à 13,304 millions en 2027. En tenant compte d'une légère dérive de la marge technique nette après 2025 et d'un résultat financier prudent à 220 000 €, les fonds propres devraient passer de 10,780 millions d'euros à 11 millions d'euros en 2027. Le ratio de solvabilité baisserait à 290 en 2027. Pour maintenir le ratio actuel, il faudrait alimenter les fonds propres chaque année afin de couvrir les risques supplémentaires dus à la croissance du chiffre d'affaires.

Mme HOFFMANN demande s'il faut faire des résultats positifs pour augmenter les fonds propres.

M. DE LAMAZE répond par l'affirmative, car ils permettent de couvrir les pertes éventuelles (ex. : 2022). La Mutuelle détient des fonds propres trois fois supérieurs à la norme réglementaire. Dans la projection, les fonds propres augmentent moins vite que le chiffre d'affaires et donc que le risque. Cela amènerait à une légère baisse du ratio de solvabilité à 290 % en 2027. Pour maintenir le ratio actuel de 293 %, faudrait augmenter les fonds propres chaque année à hauteur de l'augmentation du risque.

Six scenarii de stress tests (augmentation de 1,1 du P/C due aux prestations dentaires ; hausse de 5 % du chiffre d'affaires ; perte de 5 % du chiffre d'affaires ; augmentation de 10 % des dépenses ; cyberattaque et indisponibilité des serveurs ; perte immobilière de 30 % ; risque décennal d'une perte de 1,7 millions d'euros) ont été élaborés pour juger de la robustesse de la solvabilité de la Mutuelle. Le ratio de solvabilité reste, dans tous les cas, au-dessus de 250 %.

Le rapport ORSA conclut que la problématique de la Mutuelle ne porte donc pas sur sa richesse, mais sur le maintien d'un équilibre technique pour garantir cette richesse au sein de ses comptes.

M. DE LAMAZE présente ensuite le rapport de la fonction actuarielle et rappelle qu'Actuelia assiste la Mutuelle dans les travaux liés à cette fonction (analyse du calcul des provisions techniques et de la politique de souscription).

Actuelia a recalculé les provisions techniques et les estimations paraissent cohérentes, voire prudentes (écart de seulement 19 000 € entre la prévision et le réel des provisions). Les frais de gestion s'élèvent à 6,54 %. Avec les frais d'administration, les frais s'élèvent à environ 8 % quand le marché est à 19 %.

M. DE LAMAZE présente un graphique représentant la consommation des prestations par tranche d'âge en 2022 et à septembre 2023. Il montre notamment que l'hospitalisation est la part

la plus volatile et que l'orthodontie dans la tranche d'âge 10-14 ans est un poste très important qui a tendance à augmenter. Les cures thermales, quant à elles, n'apparaissent qu'entre 60 et 75 ans.

Le dernier graphique montre l'équilibre technique par tranche d'âge. Les prestations sont couvertes par les cotisations jusqu'à 65 ans. Elles les dépassent légèrement à partir de 65 ans. Ce déficit est compensé par la participation patronale sur les actifs, démontrant ainsi la mutualisation intergénérationnelle ; force de la Mutuelle.

Le conseil d'administration peut donc être rassuré sur la gestion des risques et la politique de souscription de la Mutuelle.

Mme MAITRE va mettre au vote les politiques écrites et le rapport de la fonction actuarielle.

Pour cette décision n° 3, M. BURGHGRAEVE, M. CAPITAINE, M. LETORT et M. PENEL-CAPELLE ne prennent pas part au vote.

Décision n° 3 –Validation des politiques écrites et du rapport de la fonction actuarielle

Connaissance prise des différents politiques et rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les politiques écrites et le rapport de la fonction actuarielle.

⇒ Vote pour : unanimité des personnes prenant part au vote. *(Soit 13 voix)*

Pour la décision n° 4 sur le rapport ORSA, l'ensemble du conseil vote.

Décision n° 4 –Validation du rapport ORSA

Connaissance prise du rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le rapport ORSA.

⇒ Vote pour : unanimité. *(Soit 17 voix)*

11. ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Mme MAITRE remercie encore les organisateurs de l'assemblée générale 2023 à Nancy.

Avec l'accord de la personne concernée, le Bureau propose d'organiser l'assemblée générale 2024 à Toulouse, notamment en raison de l'arrivée de la société MET dans le périmètre de l'UES, pour pouvoir rencontrer ces salariés s'ils le souhaitent.

Décision n° 5 – Organisation de l'Assemblée générale

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la proposition d'organiser l'Assemblée générale de 2024 à Toulouse.

⇒ Vote pour : unanimité. *(Soit 17 voix)*

12. CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS 2024

Mme MAITRE énumère les dates suivantes :

- Samedi 9 mars, conseil d'administration ;
- Samedi 1^{er} juin, assemblée générale électorale et conseil d'administration ;
- Samedi 23 novembre, conseil d'administration.

Le Bureau se réunira chaque veille du conseil.

13. CAS PARTICULIERS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme MAITRE indique qu'il n'y a aucun cas particulier à soumettre au conseil d'administration.

2024 étant une année électorale, le *Mut Info* arrivera mi-décembre, avec les cartes d'adhérent et un encart sur l'appel à candidatures.

Si les personnes susceptibles d'être renouvelées souhaitent se représenter, elles devront envoyer leur candidature.

Il faudra trouver des personnes pour remplacer M. LE GAL et M. PENEL-CAPELLE pour remplir la fonction-clé et le poste de vice-président.

M. PENEL-CAPELLE précise que sont renouvelables : Alain CAPITAINE, Cyrille RODRIGUE, Yves DAVID, Yves FLINOIS, Michèle GROSSET, Pascal GRUNER, Alain LE GAL, Valéry PENEL-CAPELLE et Laurence QUÉRÉ.

Mme MAITRE signale qu'il sera peut-être nécessaire d'intégrer de nouveaux délégués mutualistes, dès 2024, suite aux élections et à l'arrivée de sociétés dans le périmètre mutualisant.

(La séance est levée à 11h45)



ANNEXE 1

FILIALES

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LORRAINE MARNE ARDENNES

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES POITOU-CHARENTES

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVIA NORMANDIE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVIA SUD OUEST

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES FONTANIE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES GESTION ET DEVELOPPEMENT

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE DE FRANCE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TRANSPORT ET DISTRIBUTION

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ALSACE FRANCHE COMTE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MAINE BRETAGNE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD OUEST

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA NORD

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES HAUTE NORMANDIE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INDUS NORD

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ELECTRONIQUE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TRANSPORT FERROVIAIRE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MARTINIQUE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES GUADELOUPE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES GUYANE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVIA EST

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES QUERCY ROUERGUE GEVAUDAN

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVIA NORD

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVIA NOUVELLE AQUITAINE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES AUTOMATISMES ET ROBOTIQUES

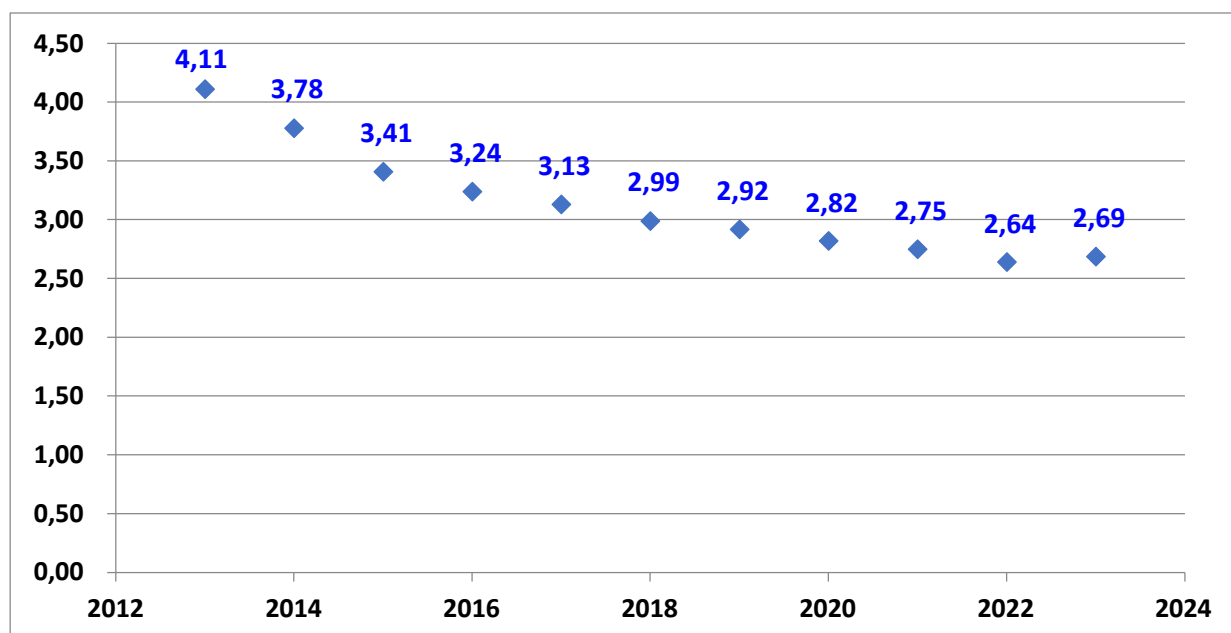
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CHAMAYOU

ANNEXE 2

EFFECTIFS

	31/10/2022	31/10/2023	Différence sur 12 mois	Variation en % sur 12 mois
MEMBRES A (Adhérents)	9 960	10 418	458	4,60%
MEMBRES B (Conjoints)	5 047	5 117	70	1,39%
MEMBRES C (Enfants)	5 883	5 934	51	0,87%
TOTAUX	20 890	21 469	579	2,77%
Dont adhérents actifs				
	7 224	7 592	368	5,09%
Dont adhérents inactifs				
	2 736	2 826	90	3,29%
- Adhérents retraités	2 514	2 614	100	3,98%
- Adhérents Loi Evin	30	33	3	10,00%
- Congés parentaux	2	1	-1	-50,00%
- Adhérents chômeurs	190	178	-12	-6,32%
Adhérents actifs / inactifs	2,64	2,69		
Dont bénéficiaires actifs				
	16 068	16 561	493	3,07%
Dont bénéficiaires inactifs				
	4 822	4 908	86	1,78%
Bénéficiaires actifs / inactifs	3,33	3,37		

ANNEXE 3



ANNEXE 4

	01/01/2023	Adhésions	Radiations	31/10/2023	Différences	
MEMBRES A (Adhérents)	9 979	1 753	1 314	10 418	439	4,40%
MEMBRES B (Conjoints)	5 040	712	635	5 117	77	1,53%
MEMBRES C (Enfants)	5 924	1 200	1 190	5 934	10	0,17%
TOTAL	20 943	3 665	3 139	21 469	526	2,51%

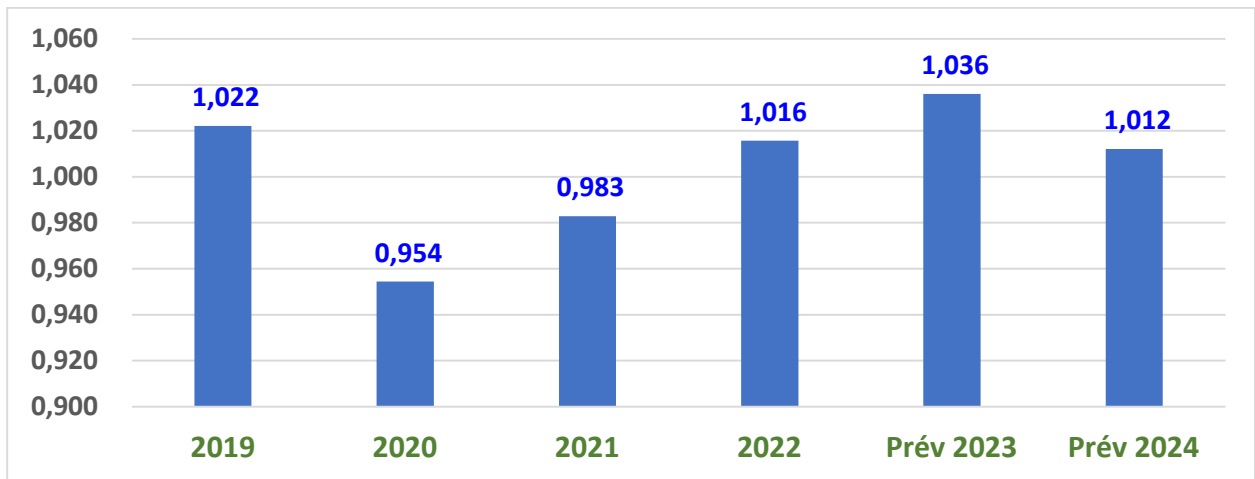
ANNEXE 5

	Effectifs cumulés	Cotisation	Total
Adhérent seul	818	41,90	34 290,96
Adhérent Couple	260	73,05	19 022,22
Adhérent Famille	377	78,15	29 446,92
Adhérent seul avec enfant(s)	198	52,30	10 355,40
PART SALARIALE	1 654		93 115,50
PART PATRONALE	1 654	65,50	108 310,80
TOTAL MANQUE A PERCEVOIR			201 426,30
TOTAL DEPENSES REELLES			88 099,28

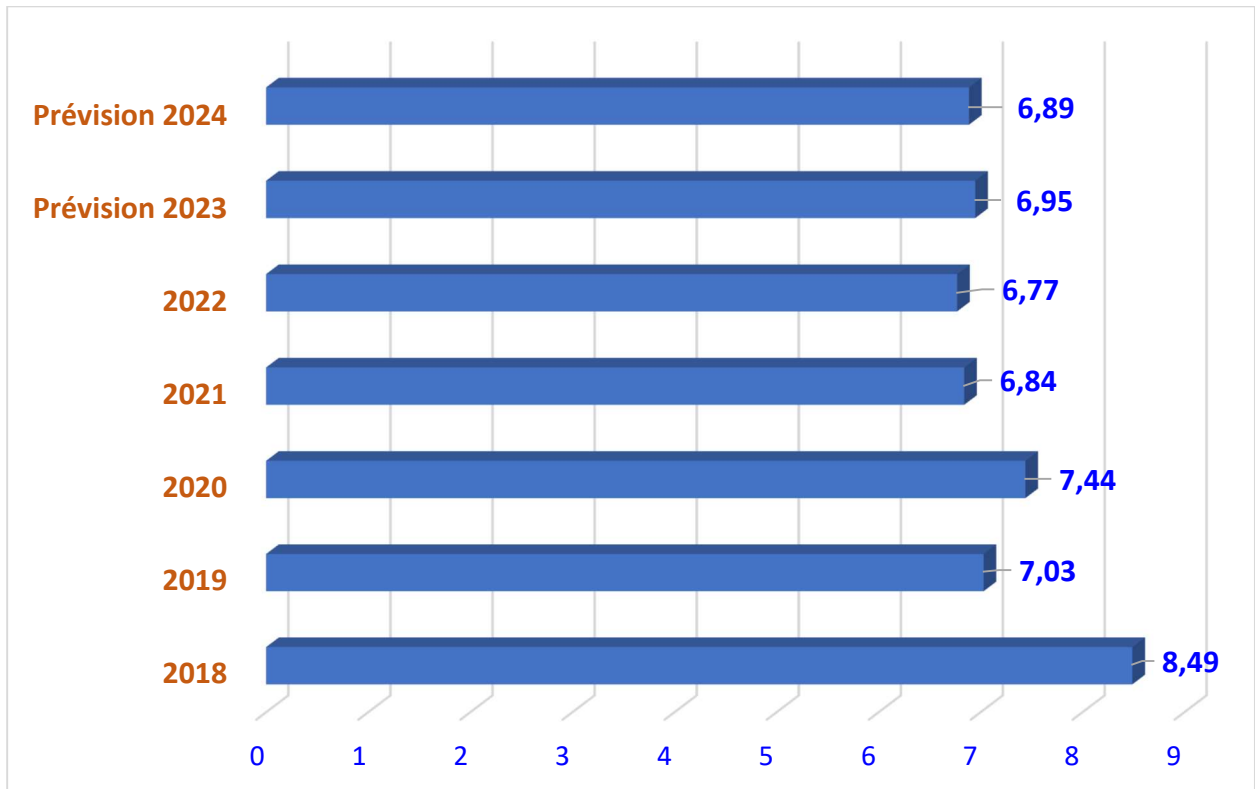
ANNEXE 6

	Réalisé	PREVIS	JANV	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUN	JUIL	AOÛT	SEPTB	OCTOB	ECARTS	Variations	% Variations
	2022	2023											sur Prévis	sur réel 2022	sur réel 2022
CHIRURGIE	634	646	679	755	775	690	674	698	684	672	647	662	16	28	4,41%
FORFAIT 24 EUROS	80	81	111	123	117	98	88	96	93	92	89	91	10	11	14,32%
CHAMBRE PARTICULIERE	355	361	459	477	470	378	330	360	361	360	339	341	-20	-13	-3,72%
SOINS EXTERNES	15	15	9	8	7	6	6	6	7	7	7	7	-8	-8	-50,86%
HOSPITALISATION	346	352	653	586	489	383	331	399	389	411	401	412	60	66	19,13%
FORFAIT JOURNALIER	309	314	423	453	409	328	286	301	297	303	284	298	-17	-11	-3,54%
HONORAIRES MEDICAUX	648	660	736	701	724	693	671	679	664	643	644	655	-5	7	1,12%
RADIOLOGIE	279	284	307	331	337	314	303	310	301	293	288	289	5	10	3,73%
ANALYSES - LABORATOIRE	275	280	290	296	312	305	301	301	294	287	285	292	11	17	6,01%
AUXILIAIRES MEDICAUX	458	467	518	531	570	529	516	522	520	509	492	494	28	36	7,90%
PHARMACIE	1 200	1 222	1 261	1 210	1 277	1 242	1 238	1 251	1 238	1 220	1 215	1 226	4	26	2,21%
ORTHOPEDIE - APPAREILLAGE	827	842	792	736	853	853	858	875	874	865	865	857	14	29	3,57%
FORFAIT OPTIQUE	2 252	2 294	2 273	2 207	2 356	2 275	2 308	2 323	2 323	2 317	2 310	2 314	20	62	2,73%
LENTILLES OCULAIRES	43	44	73	58	55	50	47	47	48	48	46	46	3	4	8,41%
SOINS DENTAIRES	211	215	234	242	247	238	233	238	235	221	216	224	9	13	6,13%
PROTHESES DENTAIRES	1 552	1 581	1 393	1 463	1 632	1 639	1 640	1 693	1 681	1 591	1 557	1 610	30	59	3,79%
ORTHODONTIE	521	530	655	537	555	561	553	571	572	538	552	565	34	44	8,47%
IMPLANTOLOGIE	372	379	612	553	526	486	480	487	461	424	416	418	39	46	12,30%
PARODONTIE	50	51	73	69	69	66	60	58	56	53	53	54	3	4	8,45%
ACUPUNCTURE	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	-0	-0	-16,18%
CHIROPRACTIE	5	5	4	7	8	7	7	6	6	6	6	6	1	1	19,28%
DIETETIQUE	4	4	5	5	7	6	5	6	6	6	5	5	1	2	39,28%
OSTEOPATHIE	119	121	143	136	138	128	127	127	126	125	119	120	-0	2	1,63%
PEDICURE	22	22	26	29	29	29	29	30	30	30	29	29	7	7	33,45%
PODOLOGIE	2	2	1	2	2	2	2	2	2	3	3	3	1	1	89,39%
PSYCHOLOGIE ENFANTS	6	6	10	10	10	9	8	9	9	8	8	8	2	2	30,86%
PSYCHOLOGIE COVID	38	39	54	56	60	56	53	53	51	53	51	52	13	14	36,63%
TELECONSULTATION	4	4	12	10	10	10	10	9	9	9	9	9	5	5	133,95%
AUTRES PRESTATIONS	75	76	94	72	66	57	52	56	56	56	56	60	-16	-14	-19,23%
TOTAL PRESTATIONS	10 701	10 900	11 904	11 667	12 112	11 438	11 219	11 517	11 395	11 153	10 994	11 151	251	450	4,21%
TOTAL PRESTATIONS 2022	10 548	10 700	10 630	10 435	11 070	10 740	10 813	10 962	10 918	10 602	10 597	10 599	-101	51	0,48%
TOTAL PRESTATIONS 2021	9 191	10 250	8 054	9 373	10 404	10 710	10 358	10 634	10 489	10 377	10 387	10 377	127	182	1,78%
TOTAL PRESTATIONS 2020	10 195	10 240	8 777	9 497	9 603	8 210	7 734	8 023	8 397	8 306	8 544	8 726	-1 514	-1 470	-14,42%
TOTAL PRESTATIONS 2019	9 922	9 900	10 490	9 951	10 094	10 286	10 487	10 282	10 557	10 153	10 018	10 064	164	142	1,43%

ANNEXE 7



ANNEXE 8



ANNEXE 9

	31/10/2021		31/10/2022		31/10/2023		Cadre validé
COMPTE COURANT ET COMPTE SUR LIVRET							
COMPTES BANCAIRES	347 033,19		512 262,64		152 773,00		
COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE	7 328 536,17	7 756 243,86 62,26%	7 130 016,46	7 535 222,58 59,63%	6 646 439,71	6 872 554,87 55,11%	≥ 50%
COMPTE COURANT EIFFAGE ENERGIE	40 674,50		-107 056,52		73 342,16		
TITRES SUBORDONNES AGRUME	40 000,00		0,00		0,00		
IMMOBILIER S.C.P.I.							
SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00		1 049 900,00		1 049 900,00		
SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	3 550 456,00 28,50%	1 200 130,00	3 550 456,00 28,10%	1 200 130,00	3 550 456,00 28,47%	≤ 30%
SCPI PIERVAL SANTE	1 000 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00		
SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00		300 426,00		300 426,00		
ACTIONS ET OPCVM							
AUTOCALL - ORANGE AXA			200 000,00				
AUTOCALL - CREDIT AGRICOLE TOTAL ENERGIES			200 000,00				
AUTOCALL - SCOR		0,00 0,00%		400 000,00 3,17%	297 750,00	897 750,00 7,20%	≤ 10%
AUTOCALL - SOCIETE GENERALE ALSTOM					300 000,00		
AUTOCALL - STELLANTIS KLEPIERRE					300 000,00		
OBLIGATIONS							
ALCIS CAPI (Fond Commun de Placement)	250 756,80		250 756,80		250 756,80		
TARN GENERALI	600 000,00	1 150 756,80 9,24%	600 000,00	1 150 756,80 9,11%	600 000,00	1 150 756,80 9,23%	≤ 10%
CLN ITRAXX	300 000,00		300 000,00		300 000,00		
TOTAL	12 457 456,66		12 636 435,38		12 471 517,67		

ANNEXE 10

DEPENSES en K€	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	PREVISIONS 2023 (P0)	Sans ajust cotis		Avec ajust cotis
					PREVISIONS 2023 (recalé)	PREVISIONS 2024 (P0)	PREVISIONS 2024 (P0)
PRESTATIONS	9 191	10 548	10 701	10 900	11 300	11 900	11 900
FRAIS GENERAUX	684	722	724	775	785	819	819
REASSURANCES	170	174	181	183	182	208	208
COTISATIONS ORGANISMES	106	118	88	101	100	100	100
T.S.A.	1 429	1 490	1 488	1 532	1 571	1 621	1 654
IMPOTS ET TAXES	508	101	93	91	96	98	101
PROVISIONS	303	-118	42	0	0	0	0
RESULTAT NET	352	205	-95	0	112	-244	2
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12 743	13 240	13 222	13 582	14 146	14 502	14 784
RECETTES en K€	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	PREVISIONS 2023 (P0)	PREVISIONS 2023 (recalé)	PREVISIONS 2024 (P0)	PREVISIONS 2024 (P0)
COTISATIONS	6 819	7 185	7 214	7 492	7 532	7 747	8 029
C.S.E.C.	5 771	5 836	5 778	5 869	6 157	6 401	6 401
PRODUITS FINANCIERS	147	201	230	221	457	354	354
DIVERS	6	18	0	0	0	0	0
TOTAL	12 743	13 240	13 222	13 582	14 146	14 502	14 784
				Hypothèse de hausse des cotisations des Actifs			3,00%
				Hypothèse de hausse des cotisations des Inactifs			5,00%

DM